Groupe Socialiste

Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

QUESTION ECRITE

de Monsieur le Député Dimitri Legasse

à Monsieur le Ministre Rachid Madrane

Le 8 février 2016

OBJET : le centre de déradicalisation

Monsieur le Ministre,

Suite à votre visite au Canada, vous avez annoncé vouloir vous inspirer du Centre de prévention de la radicalisation du Québec pour créer un Centre de déradicalisation en Fédération Wallonie-Bruxelles qui serait opérationnel fin 2016.

Je suis enthousiaste à l'idée de miser plus sur la prévention que sur la répression en cette matière délicate. J'avais d'ailleurs déjà eu l'occasion de vous interroger au sujet de la ligne d'écoute « radicalisme ».

Selon le Ministre-Président qui s'exprimait à ce sujet dans la presse, ce centre serait composé de deux segments : d'un côté un call center, de l'autre un service aux administrations et aux structures. Le tout géré par un comité stratégique.

J'ai quelques questions à ce sujet Monsieur le Ministre :

- Est-ce que le call center sera issu de la ligne d'écoute « radicalisme » ou bien il sera créé parallèlement ?

- Est-ce que des spécialistes de l'Islam seront engagés dans la nouvelle structure et sur base de quels critères ?

- Est-ce que le Centre de déradicalisation pourra agir de manière proactive sur des jeunes correspondant à un profil sensible et dont les noms seraient fournis par les services de sécurité ?

Je vous remercie,

Dimitri Legasse

Député-Bourgmestre

Réponse de Monsieur Rachid MADRANE, Ministre de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice et de la Promotion de Bruxelles,

à la question écrite n° 132

de Monsieur le Député LEGASSE

relative au Centre de déradicalisation

Monsieur le Député,

Le réseau anti-radicalisme (RAR) mis en place au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lutter contre le radicalisme violent sera désormais doté d'un Comité stratégique anti-radicalisme qui chapeautera, d'une part, le Centre d'aide et de prise en charge des personnes, et d'autre part, le Centre d'appui aux services de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La première mission du Centre d'aide et de prise en charge des personnes consistera à accueillir, par téléphone et/ou physiquement, les personnes concernées par le radicalisme violent.

Le numéro vert de la Fédération Wallonie-Bruxelles est, pour rappel, un numéro d'appel général qui préexistait à l'opération de lutte contre le radicalisme violent. Ce numéro continuera donc d'exister en tant que ligne d'information générale de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un nouveau numéro sera mis en place pour le futur Centre, et il sera la porte d'entrée pour toutes les questions téléphoniques relatives au radicalisme violent. Cette ligne téléphonique d'aide et de soutien aux familles et aux personnes, qui sera physiquement installée au sein du Centre situé à l'Administration des Maisons de Justice, aura une fonction d'aide directe aux personnes. Elle s'adressera à toute personne désirant, évidemment, être informée mais aussi écoutée, conseillée. Une première prise en charge pourra donc être effectuée via cette ligne

téléphonique par les experts du centre. Les spécialistes qui y répondent seront joignables 7 jours sur 7 et au-delà des heures de bureau.

Le Centre n'aura pas pour vocation de se focaliser uniquement sur le radicalisme islamiste violent. Notre société a connu et connaît d'autres phénomènes de radicalisation violente à l'encontre desquels il est aussi important d'agir. Les recrutements tiendront compte de la complexité de la problématique du radicalisme violent de manière générale et sous tous ses aspects.

En-dehors des situations où les personnes auront pour condition imposée par l'autorité judiciaire l'obligation de suivre un parcours de désengagement, le futur Centre fonctionnera selon un principe de confidentialité tout en tenant compte des impératifs sécuritaires tels que notamment les dangers graves et imminents. L'action du Centre ne pourra de toute manière s'exercer que sur des personnes, disposées à s'engager dans ce parcours.

Par ailleurs, des collaborations seront mises en place, notamment avec les pouvoirs locaux, afin que ceux-ci puissent, en accord avec les personnes visées, nous les recommander en vue d'une prise en charge par le Centre.